

Association romande pro mente sana

Sommaire

- Actualités PMS
- Opinion
- Agenda

1. Actualités PMS

Évènement de lancement du projet pilote d'Observatoire romand de la contrainte en psychiatrie (ORCEP)

L'équipe de l'ORCEP est heureuse d'inviter toute personne intéressée à l'évènement de lancement de ce projet pilote le **7 mars 2024 à 18h. à Lausanne.**

L'ORCEP (orcep.promentesana.org) documente et conserve des expériences personnelles de la contrainte en psychiatrie. Le but est de constituer des savoirs issus du vécu des usagères et usagers qui mettent le savoir médical à l'épreuve du réel. Nous souhaitons ainsi favoriser le développement de prises en charge thérapeutiques qui tiennent compte de l'expertise des personnes concernées et qui respectent leurs droits fondamentaux.

ORCEP

Observatoire romand de la contrainte en psychiatrie

Évènement de lancement

le 7 mars 2024 à 18 h.

PROGRAMME

Mot de bienvenue

Fabien Coronado, membre du comité de Pro Mente Sana

Présentation du projet d'Observatoire romand de la contrainte en psychiatrie (ORCEP)

Christel Gungy, Docteur en sciences et de la médecine, responsable de l'ORCEP

Olivia Vernay, MA sciences de l'éducation, collaboratrice de recherche et expertise par expérience à l'ORCEP

"Mesures de contraintes" – Reparer et repenser

Prof. Sandra Hotz, Dr. iur, avocate, co-directrice de l'Institut du droit de la santé, Université de Neuchâtel

AI et psychiatrie: retour vers une servitude involontaire

Virginie Oberholzer, usagère en recherche

Apéritif (vers 19 h.)

Maison Pyxis (ancien MUDAC)

pl. de la cathédrale 6 – 1005 Lausanne

Association romande pro mente sana

Les méthodes des services de recouvrement de créances sont souvent illégales, ne nous laissons pas intimider !

Vous êtes nombreux·ses à vous inquiéter sérieusement en recevant des communications (par lettre, par SMS, par téléphone) de la part de sociétés de recouvrement qui laissent entendre que vous risquez de sérieux ennuis si vous ne payez pas immédiatement une dette à laquelle s'ajoutent souvent toutes sortes de frais additionnels.

Un article paru dans la revue juridique *Plaidoyer* 6/2023 (réservee aux abonné·es) nous rappelle, sous la plume de Grégoire Geissbühler docteur en droit, avocat et chargé de cours à l'Université de Lausanne, à quel point les mœurs brutales de ces sociétés sont souvent illégales. Elles remplissent facilement les conditions de l'interdiction de l'**extorsion et chantage** (art. 156 CP) et/ou de la **contrainte** (art. 181 CP).

Dès lors il est légitime de déposer plainte notamment dans les situations suivantes :

- On vous menace de plainte pénale si vous ne payez pas immédiatement.
- On laisse entendre qu'on va vous faire mettre sous curatelle. Il s'agit bien d'une menace même si en réalité une société de recouvrement n'a pas le pouvoir de mettre quelqu'un·e sous mesure de protection.
- On vous réclame des montants que le contrat ne prévoyait pas.
- On vous menace « de poursuites et de frais divers ». En effet, selon la doctrine, les frais de recouvrement sont illicites.

L'arrêt [6B_1236/2021](#) et [6B_1246/2021](#) du 4 novembre 2022 est à la base de l'article de Grégoire Geissbühler.

Le trouble mental n'est pas un crime

Une personne atteinte gravement dans sa santé mentale ne doit pas croupir dans les prisons romandes en raison de ses troubles mentaux. La prison n'est pas un lieu pour exécuter une mesure thérapeutique au sens de l'art. 59 du Code pénal suisse.

Dès lors, les pétitionnaires demandent la création d'une institution appropriée au Grand Conseil vaudois. Ils prient les autorités cantonales de mener toutes actions nécessaires afin de coordonner la réponse aux besoins de places sur l'ensemble de la Suisse romande.

Découvrez et signez la pétition : [Le trouble mental n'est pas un crime – Graap Association](#)

2. Opinion

Treize étrange

Le 3 mars prochain, l'initiative pour une 13ème rente AVS sera soumise à votation. Si celle-ci pourrait améliorer le quotidien des personnes âgées précaires, l'assurance invalidité en a été délibérément exclue, ce qui peut surprendre.

En effet, ces assurances sociales font partie du premier pilier, leur mandat constitutionnel est similaire.

Cet ajout n'aurait alourdi le coût du projet que d'environ dix pour-cent, dans un contexte où notre pays compte davantage de retraités millionnaires, sans même inclure leur capital LPP, mais en incluant leur épouse ou leur époux que de bénéficiaires de rentes invalidité.

Les rentes AI sont généralement plus basses que celles de l'AVS, parce qu'elles sont calculées, entre autre, en fonction du salaire moyen durant la carrière et les dernières années sont souvent celles qui paient le mieux, et parce que de nombreuses personnes touchent des rentes AI partielles.

Les invalides doivent également composer avec une fortune, et un deuxième et troisième pilier habituellement moindre.

Certes, il existe les prestations complémentaires, accessibles également aux rentiers AVS, mais la dernière révision de l'AI en a durci les conditions d'accès et les a rendues en grande partie remboursables.

Ce système précarise ceux qui avaient constitué un peu d'épargne ou ceux dont les parents décèdent et qui touchent un héritage médian entraînant la suppression de toutes leurs subventions.

Il existe également des ateliers protégés, mais plusieurs types de handicaps ne sont pas compatibles avec ces emplois dans lesquels les salaires minimums cantonaux ne s'appliquent pas.

Les rémunérations y varient usuellement entre quelques centimes et 6 francs de l'heure environ.

Tous ces paramètres rendent très difficile l'accès à des revenus équivalents au salaire minimum en étant invalide.

Plus grave, il n'est parfois pas possible d'accéder à des revenus couvrant ses besoins dits vitaux.

Fabien Coronado, membre du Comité Pro Mente Sana

Évolution des dépenses pour les prestations sociales

En francs par habitant, aux prix constants

Le graphique illustre l'évolution des dépenses sociales par habitant en Suisse romande de 1996 à 2021. Les dépenses sont exprimées en francs par habitant, aux prix constants. Les séries représentées sont : Maladie/soins de santé (orange), Invalidité (rouge), Vieillesse (jaune), Survie (bleu foncé), Famille/enfants (bleu clair), Chômage (violet), Logement (vert), et Exclusion sociale p.c.a. (bleu très clair). Les dépenses pour la maladie, la vieillesse et le logement ont augmenté de manière régulière. L'invalidité et le chômage ont connu une forte augmentation à partir de 2016, dépassant les autres catégories. Les dépenses pour la famille/enfants, la survie et l'exclusion sociale restent relativement stables.

État de la banque de données: 20.12.2022

Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) © OFS 2023

3. Agenda

Collège de Rétablissement | Programme du mois février

COLLÈGE DE RÉTABLISSEMENT

Formations courtes aux pouvoirs d'agir en santé psychique

www.recoverycollege.ch

Programme pour février 2024

Prendre soin de sa santé mentale au quotidien

Chaque jeudi, le Collège de Rétablissement propose un cours axé sur la connaissance d'une technique de bien-être. Venez découvrir et expérimenter ces pratiques durant toute l'année !

L'accès à la salle se faisant via l'interphone, nous vous remercions de faire votre possible pour arriver à l'heure à votre cours !

Quand ?

Les jeudis de 12h15 à 13h30

Où ?

Espace de quartier des Grottes, 2^{ème} étage du 9 rue du Grand-Pré, 1202 Genève

Le 1^{er} février : Sophrologie avec Nathalie Konaté & Laure Corpataux

La sophrologie est une méthode qui invite à mieux se connaître, dans sa singularité et le respect de soi. Elle permet également de travailler, en douceur, nos capacités naturelles et renforcer sa confiance en soi.

Le 8 février : Pratique de la pleine conscience avec Niamh Fahy & Geneviève Mercier

La Pleine Conscience : un moment pour soi, hors du tumulte du quotidien, par la pratique d'outils de la Pleine Conscience.

Le 15 février : Yoga du rire avec Claudio Pollio & Alba Lacabe

Nous nous ouvrons ensemble à la possibilité de rire sans raison, juste pour le plaisir, comme les enfants qui n'ont pas besoin d'une blague ou d'une situation comique pour s'amuser... avec des effets de détente et de bien-être saisissants !

Le 22 février et le 29 février :

Pas de pratiques ces deux jeudis pour cause de vacances scolaires et de formation interne au Collège de rétablissement

Les émotions mode d'emploi : Description et identification (module 2/3)

Quand ?

Lundi 5 février de 17h00 à 19h00

Où ?

Association Parole, rue du Vieux Billard 1, Genève

Avec qui ?

Laura Vilaclara & Alba Lacabe

Les émotions nous mènent parfois la vie dure, elles sont difficiles à vivre, maîtriser et comprendre. Après avoir appris à les reconnaître, les décrire et les identifier, nous vous proposons de travailler la gestion des émotions à travers d'outils pratiques et concrets.

A suivre :

Le 4 mars Les émotions mode d'emploi : Communication et interactions (module 3/3)

L'aventure intérieure, à la (re)découverte de nos piliers identitaires – module 4/4

Quand ?

Lundi 12 février de 17h00 à 19h15

Où ?

Salle polyvalente du Centre Espoir, rue Jean Dasser 10, Genève

Avec qui ?

Claudio Pollio & Alba Lacabe

Un cours en 4 modules afin de nous pencher sur nos croyances, besoins, valeurs et talents. Notre définition du mot talent, souvent réduite, peut nous faire passer à côté de nos potentiels. Dans ce module, nous vous invitons à venir identifier vos talents et ainsi pouvoir commencer à les cultiver.

Le Rétablissement Késako ?

Quand ?

Mercredi 28 février de 17h00 à 19h15

Où ?

Trajets – route des Jeunes 9 au 8^{ème} étage

Avec qui ?

Carole Bonstein & Diego Licchelli

Durant ce cours nous vous proposerons un petit voyage à la découverte du rétablissement : qu'est-ce que c'est ? d'où ça vient ? pour qui ? pour quoi ? qu'est-ce que cela apporte ?

Des formations gratuites et ouvertes à toute personne intéressée !

Inscrivez-vous via info@recoverycollege.ch

ou par téléphone au 078 224 86 06, un message sur le répondeur suffit !

Cinéma: "Captives" dès le 7 février au cinéma du Grütli

Paris, 1894. Qui est Fanni qui prétend s'être laissée enfermer volontairement à l'Hôpital de la Salpêtrière ? Cherchant sa mère parmi la multitude des femmes convaincues de « folie », Fanni découvre une réalité de l'asile toute autre que ce qu'elle imaginait, ainsi que l'amitié inattendue de compagnes d'infortune. Le dernier grand bal de la Salpêtrière se prépare. Politiques, artistes, mondains s'y presseront. Dernier espoir d'échapper au piège qui se referme...

Bande-annonce

Toutes les informations

Affiche du film "Captives" réalisé par Arnaud Des Pallières. L'affiche présente cinq actrices principales : Mélanie Thierry, Josiane Balasko, Marina Fois, Yolande Moreau et Carole Bouquet. Elles sont représentées dans des costumes d'époque, évoquant l'atmosphère du film se déroulant à la Salpêtrière en 1894. Le titre "Captives" est écrit en grandes lettres blanches sur un fond sombre.

Conférence et film

Académie Suisse de Médecine Psychosomatique et Psychosociale - ASMPP

Groupement Genevois

SÉMINAIRE DE SENSIBILISATION

"MÉDECINE PSYCHOSOMATIQUE ET PSYCHANALYSE"

Jeu

di

14 mars de 17 heures à 20 heures

Hôpital Beau-Séjour - Pavillon Louis XVI

La folie des artistes

Projection du film « D'une folie à l'autre » de Gilles Blanchard

suivi d'une discussion avec le réalisateur

Gilles Blanchard fait lire à une actrice en décompensation psychique la correspondance entre Camille Claudel et ses proches. Il nous plonge dans l'univers paranoïaque de Camille, nous fait ressentir sa souffrance ainsi que l'atmosphère oppressante dans laquelle elle vivait. Ce film nous confronte à la multitude des facettes de l'humain, à son hypersensibilité et à sa folie, parfois un peu cachée.

Commentaire par le Dr Thierry Delcourt, pédopsychiatre et psychanalyste

Thierry Delcourt porte depuis de nombreuses années un intérêt au lien entre folie et art qu'il explore à travers les histoires toujours singulières d'artistes vivants ou disparus. Il est l'auteur de plusieurs livres dont "la folie de l'artiste, créer au bord de l'abîme". Il a participé à une émission consacrée à ce thème sur France Culture

Bus 1 (place Reverdin), Bus 3 (Calas)

Parking disponible devant l'Hôpital de Beau-Séjour

3 crédits heures pour l'ASMPP, la SSMG et la SSP

Paiement de 20 francs à l'entrée

DEVENEZ MEMBRE DE PRO MENTE SANA OU FAITES UN DON

Vous n'êtes pas encore membre?

Vous vous intéressez à nos activités? Vous adhérez à nos valeurs? Vous avez envie de nous soutenir ? Ça tombe bien! Vous pouvez devenir membre!

Pour ce faire, envoyez un mail à membres@promentesana.org avec la mention "membre" en nous faisant part de votre intérêt et en précisant vos coordonnées complètes.

Vous êtes déjà membre?

Pour celles et ceux d'entre vous qui nous soutiennent déjà, vous pouvez d'ores et déjà renouveler votre cotisation! Nous vous en remercions d'avance.

Vous ne souhaitez pas devenir membre mais vous voulez nous soutenir? C'est aussi possible! Par votre soutien vous aidez notre association dans ses tâches dans la promotion de la santé mentale, défense des droits et des intérêts des personnes souffrant de troubles psychiques. Nous vous remercions de votre engagement.

Informations

Le prix des cotisations pour les membres s'élève à CHF 30.-/an pour les membres AI/AVS, et à CHF 50.-/an pour les membres ordinaires.

Pour davantage d'informations, n'hésitez pas à nous appeler au 0840 00 00 60 (tarif local) ou à nous envoyer un mail à info@promentesana.org

Coordonnées bancaires

CP: 17-126679-4
IBAN: CH24 0900 0000 1712 6679 4
Association romande Pro Mente Sana
Rue des Vollandes 40
1207 Genève

Un grand merci!

DEVENIR MEMBRE

NOUS SOUTENIR

Vous recevez ce mail car vous avez rejoint la newsletter du site avec l'adresse :

[S'abonner](#)

sent by infomaniak